

Tarifs applicables au 1/01/2018

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 TTC sur la part inférieure ou égale à 30000€ du prix de vente.
Plus 8 % du prix de vente sur la part comprise entre 30001 et 50000€
Plus 7 % du prix de vente sur la part comprise entre 50001€ et 100000€
Plus 5 % du prix de vente à partir de 100001€

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

